**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 30 (1968)

Heft: 4

**Rubrik:** 40ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de

tracteurs: 1er juillet 1966 au 30 juin 1967

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# 41ème Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs pour la période allant du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967

(Les chiffres entre parenthèses qui suivent immédiatement d'autres chiffres représentent en général ceux de l'exercice précédent)

# 1. L'effectif des tracteurs agricoles

Comme à l'ordinaire, le rapport d'activité annuel débute par un coup d'œil sur l'importance actuelle du parc suisse des tracteurs agricoles. Disons tout de suite qu'un nouveau dénombrement officiel des véhicules automobiles en service dans l'agriculture n'a pas encore été effectué. Ainsi qu'on se le rappellera, le dernier recensement auquel il fut procédé dans ce domaine date du 30 septembre 1960.

A ce moment-là, le Bureau fédéral de statistique indiquait que l'effectif des tracteurs agricoles avait atteint le chiffre de 48'890 unités. Quant à l'évolution de cet effectif au cours des années subséquentes, M. Brugger, Dr, du Secrétariat des paysans suisses, estime qu'elle fut grosso modo la suivante:

1961: 54 000 1964: 66 000

1962: 59 000 1965: 67 000 à 68 000 1963: 63 000 1966: 69 000 à 70 000

Cette estimation se base sur le nombre des tracteurs agricoles nouvellement mis en circulation tel qu'il ressort régulièrement des données comptables à disposition. Il faut que le statisticien possède presque un sixième sens pour arriver à évaluer avec suffisamment d'exactitude le nombre des tracteurs qui sont retirés de la circulation chaque année. Au cours de la période allant du début d'octobre 1965 à la fin de septembre 1966, 4060 (4723) tracteurs agricoles furent admis à la circulation. A cet égard, les cantons où le plus grand nombre de tracteurs agricoles neufs ont été mis en service sont, en ordre décroissant, ceux de Berne (881), Vaud (626), Lucerne (419), Fribourg (395) et Argovie (300). L'année précédente, les cantons en tête étaient les suivants: Berne (838), Vaud (366), Argovie (346), Lucerne (316) et Fribourg (315). Du commencement d'octobre 1966 au 31 mars 1967, 2310 (1798) machines furent encore mises en circulation. Les cinq cantons où l'on enregistre la plus importante augmentation brute de l'effectif des tracteurs agricoles durant cette période sont ceux de Berne (380), Zurich (352), Argovie (276), Saint-Gall (248) et Fribourg (197).

A ce propos, il est intéressant de faire une comparaison avec les résultats provenant du recensement fédéral des entreprises du mois de septembre 1965.

Pour l'ensemble du territoire suisse, les effectifs de différents matériels tels qu'ils résultent dudit recensement sont les suivants:

	Tracteurs à 4 roues et à chenilles	70 745
	(y compris les véhicules tous-terrains analogues aux jeeps et aux	landrovers)
	Tracteurs à 2 roues et motofaucheuses	102 592
	Machines de fenaison automotrices	11 760
_	Moissonneuses-batteuses	2 744
		187 841
	Installations de traite	28 939

En annexe, on trouvera les résultats de ce recensement fédéral concernant chaque canton en particulier.

### 2. L'effectif des membres de l'ASPT

Au 30 juin 1967, notre organisation comptait 37 121 (36 253) membres. L'accroissement net de l'effectif représente ainsi 863 (46) unités. Un tel résultat peut être qualifié de réjouissant. Les sections méritent des éloges et de sincères remerciements pour les efforts qu'elles ont faits en vue de recruter des sociétaires. Comme on peut le voir en consultant le Tableau 1, la section bernoise, avec ses 385 nouveaux membres, occupe le premier

Tableau 1

Effectif de chaque section  Augmentation ou diminution									
Section	30.6.1962	30.6.1963	30.6.1964	30.6.19 <b>6</b> 5	30.6.1966	30.6.1967	en 1966		
Argovie	2419	2855	3036	3045	3051	3328	+	277	
Deux-Bâles	768	774	797	806	810	837	+	27	
Berne	4734	5168	5467	6032	6119	6504	+	385	
Membres directs	3	1	1	1	1	1			
Fribourg	2567	2554	2485	3292	3297	3315	+	18	
Liechtenstein	262	295	304	311	311	313	+	2	
Genève	566	563	563	563	479	476		3	
Grisons	50	58	52	56	60	60			
Jura Bernois	361	408	410	399	397	414	+	17	
Lucerne	1879	1938	2032	2048	2030	2084	+	54	
Neuchâtel	479	565	590	618	611	627	+	16	
Nidwald	77	97	111	118	124	128	+	4	
Obwald	155	172	172	179	179	177		2	
Saint-Gall	2299	2357	2439	2452	2509	2560	+	51	
Schaffhouse	983	1003	1002	1007	985	975		10	
Schwytz	361	400	398	401	400	405	+	5	
Soleure	965	1003	1035	1051	1059	1039	_	20	
Tessin	245	239	239	234	246	242	_	4	
Thurgovie	3027	3138	3237	3439	3377	3349	· —	28	
Valais	225	259	270	239	277	277		_	
Vaud	3595	3681	3686	3686	3657	3673	+	16	
Zurich	5415	5717	5822	5821	5834	5871	+	37	
Zoug	365	393	392	409	440	466	+	26	
Total	31800	33638	34540	36207	36253	37121	+	868	

rang à cet égard. Elle est suivie par les sections argovienne (277), lucernoise (54) et saint-galloise (51). L'année passée, les sections dans lesquelles le nombre des sociétaires augmenta le plus étaient celles des cantons de Berne (87), de Saint-Gall (57), du Valais (38) et de Zoug (31).

L'appel que nous avions lancé aux sections pour les inciter à organiser davantage de cours et de réunions sur le plan régional a donc porté des fruits. Aussi les succès enregistrés devraient-ils servir de stimulant lors de l'établissement des programmes d'activité pour l'hiver prochain.

Nous exprimons de vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à recruter des membres et nous les prions de poursuivre, également au cours de l'année prochaine, les efforts qu'ils ont déployés dans ce sens.

# 3. Les rapports entre l'ASPT et ses sociétaires

D'après ce que nous avons pu constater, les rapports que nous entretenons avec nos 37 121 membres n'ont pas cessé d'être bons au cours de cet exercice. Nous maintenons des contacts directs par le truchement du périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole», qui paraît 15 fois l'an et représente l'organe de notre association, ainsi qu'en participant à des assemblées générales et à des réunions régionales. Par ailleurs, de nombreux sociétaires s'adressent toujours à notre Secrétariat central au cours de l'exercice, soit par téléphone, soit par écrit, pour obtenir des renseignements ou prendre conseil. Un point d'une importance primordiale pour le choix des tâches devant être assumées par l'ASPT est de connaître l'opinion des sociétaires concernant les questions soulevées ou à soulever tant dans le périodique que lors de réunions. De tels avis s'avèrent très précieux, car ils nous permettent d'adapter année par année les activités de l'association aux besoins de la pratique. Nous espérons vivement qu'ils seront exprimés encore plus spontanément et plus fréquemment à l'avenir.

#### 4. La collaboration avec nos 22 sections

Il nous est particulièrement agréable de constater que le travail accompli en commun s'est déroulé une fois de plus de façon réjouissante et profitable avec toutes les sections. Mise à part la réunion annuelle du Comité central, les rapports ont été maintenus surtout par téléphone et par correspondance. Rappelons à ce propos que Messieurs les présidents et gérants des sections sont constamment renseignés sur les affaires courantes de l'association suisse grâce à l'envoi régulier de circulaires et de copies de documents. Sans compter la correspondance ordinaire, 49 (46) envois leur ont été adressés au cours de l'exercice. De cette manière, les présidents et les gérants de nos sections connaissent toujours bien les principales questions dont nous nous occupons. Informés comme ils le sont, les représentants des sections savent que des problèmes de plus en plus nombreux attendent une solution sur le plan suisse, et que, par conséquent, seule une organisation de faîte se trouve en mesure de faire face à cette tâche avec succès.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à Messieurs les présidents et gérants de nos sections, ainsi qu'à Messieurs les membres des comités de section, pour le constant dévouement dont ils font preuve et leur très précieuse collaboration.

### 5. Les manifestations des sections

L'appel que nous avions adressé à nos sections pour les engager à ne pas sous-estimer l'importance des réunions régionales a obtenu de bons résultats. Nous en remercions sincèrement Messieurs les présidents et gérants, de même que les autres membres des comités des sections. Comme on le constatera en jetant un coup d'œil au Tableau 2, les efforts qu'ils ont déployés dans ce domaine portèrent des fruits. Les participants aux différentes manifestations sont redevenus aussi nombreux qu'avant la dernière épizootie. Notons en passant que cette fréquentation accrue a également exercé une influence directe sur l'augmentation de l'effectif des sociétaires.

Tableau 2
Manifestations des sections

Section	Ass. gén.	e <b>mblées et ré</b> Réunions rég. avec conf. techn	Réunions rég.	C. techn.	Cours C. prép.	Démonstr.	Excurs.	Total
	n. p.	n. p.	n. p.	n. p.	n. p.	n. p.	n. p.	n. p.
Argovie Deux-Bâles Berne Fribourg Liechtenstein Genève Grisons Jura Bernois Lucerne Neuchâtel Nidwald Obwald Saint-Gall Schaffhouse Schwytz Soleure Tessin Thurgovie Valais Vaud Zurich Zoug Total	1 85 1 180 1 370 1 120 1 54 1 30 — 33 1 95 1 50 1 110 1 15 1 84 1 75 1 51 1 102 1 51 1 190 — 90 1 160 1 180 20 2125	21 1610 1 180 14 1924 2 370 2 75 — — 1 33 — — 1 110 1 15 8 422 1 75 1 51 1 102 2 90 1 190 — — 1 90 2 230 1 180 61 5747	1 22 1 22 23 753 8 460 82 1235	2 29 32 797 1 7 1 18 6 78 8 120 4 30 11 159 6 79 2 74 — 1 19 6 75 — — 25 20 259 4 110 1 51 14 167 2 37	16 220 2 116 128 1287 16 439 4 60 ————————————————————————————————————	1 500	1 52 1 95 1 50  3 319  1 51 7 950 14 1517	39 2415 6 505 176 4400 20 936 8 207 7 108 8 120 22 399 24 511 24 276 8 444 3 64 69 1765 19 632 7 200 8 508 8 372 41 2175 5 155 14 528 52 3507 7 1001 575 21228
	20 2120	01 0141	02 1200	122 2104	310 3073	0 2001	14 1017	373. 21220
Explications:	Ass. gén. C. techn. C. prép. conf. pr. ac	<ul> <li>Assemblées générales</li> <li>Cours techniques</li> <li>Cours préparatoires en vue de l'obtention du permis de pour véhicules automobiles agricoles</li> <li>conférence sur la prévention des accidents</li> </ul>				ermis de c	conduire	
	conf. techn. = conférence technique							

= nombre de manifestations de ce genre

= nombre de participants

régionales

Les sections qui se distinguèrent plus particulièrement au cours de l'exercice par le nombre des manifestations mises sur pied furent, par ordre d'importance, celles de Berne (176), de Saint-Gall (69), de Zurich (52), de Thurgovie (41) et d'Argovie (39). Il va sans dire que les efforts faits par les petites sections ne doivent pas être minimisés, car ils se concrétisent souvent par des résultats tout aussi importants, proportionnellement à l'effectif des membres.

A ce propos, nous voudrions souligner une fois de plus le caractère urgent et essentiel que présente l'organisation de cours techniques. Les capitaux investis dans les matériels agricoles exigent en effet une formation professionnelle suffisante des sociétaires pour les soins à donner à ces auxiliaires mécaniques indispensables.

# 6. Les organes de l'ASPT

La 40ème Assemblée des délégués s'est tenue le 17 septembre 1966, à l'Hôtel du Cerf, à Sion (VS). Le procès-verbal de la dernière assemblée, de même que le rapport d'activité et les comptes annuels pour 1965/66, ont été approuvés par les délégués. Le décompte final concernant le Centre de cours 1 (Riniken) leur fut également soumis. Les frais globaux que ce bâtiment a entraînés, y compris le terrain, les taxes perçues pour les raccordements et les frais de notariat, s'élèvent à Fr. 207 678.95. Quant aux installations, nous avons dû dépenser jusqu'ici la somme de Fr. 19690.-. Chacun a reconnu que ce centre est de conception aussi simple que rationnelle, et qu'on a construit pour un prix relativement peu élevé. Le décompte en question a été également approuvé par les délégués après ces quelques explications et décharge en fut donnée aux organes responsables. En ce qui touche le Centre de cours II (Grange-Verney), l'assemblée apprit que le canton de Vaud tenait à construire lui-même et que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles pourrait prendre en location la nouvelle halle aux machines et la salle de théorie rénovée. Le gros œuvre de la halle dont il s'agit est déjà achevé à l'heure actuelle, de sorte que conformément au programme prévu, on aura la possibilité de l'utiliser dès le 21 novembre 1966. Les délégués n'ont rien à objecter à ce que les cours débutent à cette date. Ils se déclarent aussi d'accord avec le programme d'activité 1966/67 tel qu'il a été établi ainsi qu'avec la liste des cours qui seront donnés aux deux centres en 1966/67. La cotisation annuelle versée à l'association suisse (Fr. 7.- par sociétaire avec le périodique) ne subit pas de modification. On admet cependant qu'une augmentation de Fr. 1.- deviendra inévitable à partir de l'exercice 1967/68. Le budget, basé sur la cotisation susmentionnée, fut également adopté par les délégués. Par ailleurs, l'assemblée a été aussi unanime pour trouver que l'ASPT doit adapter ses activités à l'époque à laquelle nous vivons ainsi qu'aux conditions techniques et aux conditions d'exploitation actuelles. C'est la raison pour laquelle elle a décidé de compléter l'article 2 des statuts afin d'étendre les activités de notre organisation en assumant aussi la défense des intérêts des communautés régionales

d'utilisation de matériels agricoles. Afin de mieux être en mesure de remplir cette nouvelle tâche, il a été constitué une Commission technique III formée des membres suivants:

Président: Membres: M. Fritz Gerber, Hardhof, Schüpfen BE MM. Fritz Hauser, Heimgarten, Bülach ZH

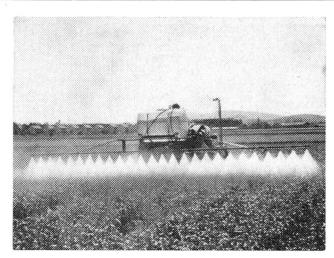
Hans-Rudolf Hebeisen, Worb BE

Hermann Schwarz, Berghof, Tägerwilen TG Niklaus Wolfisberg, Oberhilti, Hohenrain LU.

Un siège a été réservé pour le moment à l'intention de la Suisse romande. Il sera occupé dès que des communautés régionales d'utilisation de matériels agricoles y seront fondées. Aux termes de l'article 31 des statuts, Monsieur Fritz Gerber, président de la CT III, a été élu membre du Comité central. Sur proposition de ce dernier, les délégués ont décidé d'affilier notre association aux organisations désignées ci-après:

- Service alémanique d'informations agricoles
- Association suisse de normalisation

Vers la fin, la section argovienne fut encore chargée de mettre sur pied la 41ème Assemblée des délégués (en septembre 1967). (A suivre)





# Pour une meilleure protection de vos cultures

Pulvérisateurs portés 400-600 l., avec pompes basse pression, dès Fr. 1790.—. Remorques semi-portées 400-2000 l. Châssis automobiles.

Pompes haute pression, 4 pistons de 40 à 70 l/min., moteur ou adaptation. Pompes «pistons-membranes» oléodynamiques de 20 à 200 l/min.

T. Fischer Fabrique de pulvérisateurs

BON à découper et affranchir à 10 ct. sous pli ouvert

SVP votre documentation pr.

Nom et adresse: